

PRÉFET de l'OISE

AVIS AU PUBLIC

Projet d'établissement de servitudes radioélectriques contre les obstacles au bénéfice du faisceau hertzien de Sainte-Geneviève à Creil par le Ministère de la Défense

Par arrêté préfectoral du 9 avril 2013, est prescrite, du lundi 13 mai 2013 au lundi 3 juin 2013 inclus, l'enquête publique portant sur l'établissement de servitudes radioélectriques contre les obstacles au bénéfice du faisceau hertzien de Sainte-Geneviève à Creil sur le territoire des communes de Apremont, Cauvigny, Cires-les-Mello, Creil, Foulangues, Mello, Montataire, Sainte-Geneviève, Saint-Vaast-les-Mello et Ully-Saint-Georges.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense du ministère de la défense.

M. Paul LEGRIS, ingénieur divisionnaire des TPE en retraite est désigné en qualité de commissaire-enquêteur et se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et heures suivants :

- mairie de Creil le lundi 13 mai 2013 de 15 H à 17 H
- mairie de Montataire le mercredi 15 mai 2013 de 9 H 30 à 11 H 30
- mairie de Sainte-Geneviève le samedi 18 mai 2013 de 10 H à 12 H
- mairie de Cauvigny le mardi 21 mai 2013 de 10 H à 12 H
- mairie de Apremont le jeudi 23 mai 2013 de 16 H à 18 H
- mairie de Ully-Saint-Georges le samedi 25 mai 2013 de 10 H à 12 H
- mairie de Saint-Vaast-les-Mello le lundi 27 mai 2013 de 16 H à 18 H
- mairie de Mello le mercredi 29 mai 2013 de 16 H à 18 H
- mairie de Foulangues le vendredi 31 mai 2013 de 17 H à 19 H
- mairie de Cires-les-Mello le lundi 3 juin 2013 de 15 H 30 à 17 H 30.

Les pièces du dossier seront déposées dans les mairies susvisées et mises à la disposition du public afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance pendant 22 jours consécutifs, du lundi 13 mai au lundi 3 juin 2013 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des secrétariats des mairies.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet ou être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur en mairie de Creil – Hôtel de Ville – Place François Mitterrand – B.P. 76 – 60109 Creil cedex, siège de l'enquête publique, pour être annexées au registre.

A l'issue de l'enquête, la copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public dans les mairies des communes concernées, ainsi qu'à la préfecture de l'Oise - direction des relations avec les collectivités locales - bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme - pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le Préfet
et par délégation,
le Directeur par intérim
Signé
Sandrine GIRAULT